MÉMENTO

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE	Elle passe par la voie hiérarchique : enseignant – directeur – IEN – DASEN (voir note de service « rappel pour la circulation des courriers ») sur le site de la circonscription d'Auxerre 1.
TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALEE A LA CIRCONSCRIPTION (PAR TEL OU MAIL) ET REGULARISEE SOUS 48 H	
ARRET MALADIE	Conservez le 1er volet de la liasse délivrée par le médecin et faire parvenir <u>au secrétariat</u> <u>de la circonscription les 2 autres exemplaires</u> (aucun envoi à la MGEN). <u>Si certificat médical : ne pas joindre de demande d'autorisation d'absence</u> .
AUTORISATION D'ABSENCE	<u>2 exemplaires dûment complétés</u> , signés par le directeur et renvoyés dans un délai suffisant pour permettre leur instruction (<u>joindre impérativement un justificatif ou un courrier à l'IEN)</u>
GARDE D'ENFANT MALADE	2 exemplaires de demandes d'autorisation d'absence + justificatif de garde d'enfant malade
Les demandes d'autorisation d'absence hors département, les demandes de participation à un stage ou une formation syndicale sont soumis à l'avis de l'IEN puis à la décision de la DASEN	
Pour les déclarations de grossesse : adresser un exemplaire à la circonscription	
DOSSIER ACCIDENT ELEVE	2 exemplaires (joindre le certificat médical).

TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA CIRCONSCRIPTION

Circonscription Auxerre 1 : <u>secaux1@ac-dijon.fr</u>
12 bis boulevard Galliéni - BP 66 - 89011 Auxerre Cedex

Tel: 03 86 72 20 43 - Fax: 03 86 51 21 30